



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29  
*Présents* : 20  
*Absents représentés* : 9  
*Absents non représentés* : /  
*Ne prennent pas part au vote* : /  
*Votants* : 29  
*Date de convocation* : 8 octobre 2024  
*Date d'affichage de la convocation* : 8 octobre 2024

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 15 octobre 2024

#### Délibération n° DEL.2024-10-96

#### **Plan de financement relatif à l'extension du gymnase Jacques Prévert**

Le 15 octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à GAUTRON Marina. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. DESROCHES Gilles à LEUILLER Patricia. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOUIN Marie-Christine. MERCIER Martine à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet concernant l'extension du gymnase Jacques Prévert,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2024,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention au Département au titre du Contrat Ville-Centre,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention à la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à l'extension du gymnase Jacques Prévert comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Travaux	700 000 Euros	Département – Contrat Ville-Centre	300 835 Euros
Maîtrise d'œuvre et études	42 784 Euros	Région – CRST	111 417 Euros
		État – DETR	181 975 Euros
		Commune de Saint-Germain-du-Puy	148 557 Euros
<b>TOTAL</b>	<b>742 784 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>742 784 Euros</b>

- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention au Département au titre du contrat ville centre, à la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

MONDON Josiane



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 17 octobre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>